## Informations de base

## 2022/2969(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Certaines catégories d'animaux et de biens exemptées des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers, des contrôles spécifiques des bagages personnels des passagers et de petits envois de biens expédiés à des personnes physiques, qui ne sont pas destinés à être mis sur le marché. Rectification de certaines versions linguistiques de l'annexe III

Complétant 2013/0140(COD)

## Subject

 $3.10.08\ Police\ sanitaire\ animale,\ l\'{e}gislation\ et\ pharmacie\ v\'{e}t\'{e}rinaire$   $3.10.10\ Alimentation,\ l\'{e}gislation\ alimentaire$ 

6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2969(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2013/0140(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ENVI/9/10751